

VILLE DE VETHEUIL

Délibération 2025-39

LE VENDREDI 3 OCTOBRE DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M. Philippe BEUGNON, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

nombre de conseillers :	
en exercice :	13
présents :	9
votants :	11
quorum :	7

PROCURATIONS :

M. Didier DUFOURMANTEL procuration à Mme Flore GAMBIER
M. Thierry DUBOIS, procuration à M. Laurent DUGAS

ABSENTS EXCUSES :

M. David Le GLANIC
M. Romuald SEITÉ

Modification statutaire de la CCVVS – enfance et extrascolaire

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 5211-17 à L 5211-20 ;

VU les statuts de la communauté de communes Vexin Val de Seine ;

VU la délibération n°2025-068 du 23 septembre 2025 de la communauté de communes proposant des modifications statutaires de la façon suivante :

ARTICLE 15.4- Enfance-Extrascolaire :

La Communauté de Communes exerce une compétence facultative dans le domaine de l'enfance, comprenant :

- La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion d'équipements ayant pour vocation l'accueil de l'enfant à l'initiative de la communauté de communes ;
- La coordination d'un réseau de services à destination des enfants (0 -12 ans) ;
- Le soutien à des actions locales de parentalité ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique intercommunale de l'enfance en lien avec les communes membres et les partenaires institutionnels (CAF, PMI, ...).

REÇU EN PREFECTURE

le 08/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20251003-2025_39-DE

Considérant que conformément à l'article L 5211-17 du CGCT les communes ont trois mois pour statuer sur cette proposition ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées par le conseil communautaire

Le Maire

Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance

Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le : 08/10/2025
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le : 08/10/2025
Publié le : 08/10/2025
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20251003-2025_39-DE